Concours hippique de Lille. — *C^e journée.* — Voici le résultat de la journée de vendredi :

Chevaux de selle de 3 à 6 ans. — **1er prix, Paquita; 2e, Impétueuse; 3e, Par Hasard; 4e, Jack; 5e, Perle Rose; 6e, Senlis; 7e, Charlemagne: 8e, Yvette.**

Prix internationaux. — **Equipages à chevaux de maîtres. Attelage à 4 chevaux.** Un seul équipage était présent au concours : c'était le superbe Mail-Coach, de M. Hector Mayer. Le public l'a chaudement applaudi.

2e catégorie. — **Attelages à 2 chevaux : 1er prix : Claudine et Brillant ; 2e prix : Marquis et Joli cœur ; viennent ensuite : Tambour et Major à M. Ribeaucour ; Magenta et Kilg Imperial ; La Foire et Bayard ; Postillon et Pâquerette.**

3e catégorie : **Chevaux attelés seuls.** — **Loos, Fronfron, à M. Gaydet; Villard, Marquis Sommeville, Sarah, Black, Bimbin, Fin-de-Siècle.**

Omnium. — **1er prix, Moscovita ; 2e, Le Phoque ; 3e, Buckingham; 4e, Sunrise; 5e, Rich'-la-Guigne.**

Nominations ecclésiastiques. — **M.** l'abbé Auublin, curé de Villers-Outreaux, est nommé doyen de Gommegnies. M. l'abbé Marchant, curé de St-Joseph à Tourcoing, est nommé vice-doyen du décanat de St-Christophe. M. l'abbé Cazier, curé de Lambersart, est nommé vice-doyen du décanat de Lille (St-André). M. l'abbé Sapelier, curé de Rieulay, est transféré à Bouvignies. M. l'abbé Crapet, vicaire de Fourmies (paroisse St-Pierre), est transféré à Iwuy. M. l'abbé Davril, vicaire à Lille (paroisse St-Sauveur), est transféré à Tourcoing (paroisse St-Christophe). M. l'abbé Delannoy, vicaire à Blaringhem, est transféré à Lille (paroisse Saint-Sauveur).

Concerts et Spectacles

Roubaix. — LES CONCERTS PUBLICS. — Les concerts publics d'été du Parc Barbieux recommenceront dimanche 17 mai.

Voici le programme du concert qui sera donné par la *Grande Harmonie*, notre excellente musique municipale, sous la direction de M. Koszul, le 17 mai, au Parc Barbieux, et le jeudi 21 mai, sur la Place de la Liberté :

1re partie. — 1° Allegro militaire. — 2° Symphonie en *Ut mineur* de Beethoven. — 3° Concertino pour clarinette, soliste M. Fournier, Weber.

2e partie. — 4. A Pifferari, à Valse tendre, Pessard. — 5° Le Moulin de la Forêt Noire, d'Ehlenberg. — 6° Rhapsodie hongroise de Litz.

« Madame Sans Gêne » à Roubaix. — On annonce pour le 26 mai une représentation, à l'Hippodrome de Roubaix, de *Madame Sans-Gêne*, la pièce à grand succès de Victorien Sardou.

Touffiers. — *Concert-tombola du 26 avril.* — Numéros gagnants non réclamés : 544, 1160, 109, 137, 584, 1526, 426, 1559, 1595, 967, 1600, 136, 1390. — Si, à partir du 15 juin, ces lots ne sont pas réclamés à la Mairie par les ayants-droit, ils deviendront la propriété de la société.

Tourcoing. — *Concerts publics d'été.* — La fanfare *Les Intimes* exécutera sur le kiosque de la Place Thiers, le dimanche 17 mai 1896, à 5 heures, les morceaux suivants :

1° Marche militaire, XXX ; 2° Roméo et Juliette, fantaisie arrangée par P. Clodomir, Ch. Gounod ; 3° Gavotte, F. Demol ; 4° Marinella, ouverture, L. Montagne ; 5° Le Prophète, fantaisie, L. J. Baumonck ; 6° Bouquets de mélodies, grande valse, M. Bléger. — Des chaises seront mises à la disposition du public.

Tourcoing. — *Le concert du Pré-Catelan* qui avait été annoncé pour le dimanche de la Pentecôte, n'aura lieu que le dimanche 14 juin. A cette occasion il y aura ascension d'un *ballon dirigeable*. Le lendemain, une fête de quartier sera organisée par le Pré-Catelan.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Une réponse des Administrateurs du Vélodrome

Nous recevons des Administrateurs du Vélodrome la lettre suivante en réponse à celle parue mardi et signée : « Un groupe d'habitués du Vélodrome : »

« Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

« Une lettre parue dans votre n° du 12 mai demande d'accorder une prime spéciale au cas où les records de l'heure ou des 50 kilomètres viendraient à être battus dans la course de 50 kilomètres qui sera courue dimanche prochain 17 mai au Vélodrome Roubaisien.

» Il est toujours difficile à un coureur, même avec toutes les facilités possibles d'entraînement, de songer à *démolir* un record au cours d'une course. La température et les conditions atmosphériques jouent, en effet, à ce point de vue, en dehors des incidents de course, un rôle considérable.

» Ce rôle est surtout important, pour une course de 50 kilomètres, car les temps de records, sur cette distance, sont de la pure vitesse; mais il est certain que la haute qualité et la brillante forme actuelle des coureurs engagés pour dimanche, et la perfection de service d'entraîneurs mis à leur disposition, donne toutes les chances possibles de voir tomber les records cités.

» Nous avons, du reste, le plaisir d'annoncer aux auteurs de la lettre en question que nous avons eu la pensée de voir démolir ces records sur notre piste, dès les premiers pourparlers d'organisation de la course, et les arrangements nécessaires ont été pris, à cet effet, avec les coureurs.

» On comprend, du reste, que la mobilisation presque complète de tout ce que la capitale compte d'équipes et de machines d'entraînement, n'a pas eu d'autre but.

» La présence assurée ici, dimanche, du chef de la maison Gladiator, M. Darracq, et du directeur d'entraînement de cette maison, M. Mercier père, qui tiennent à diriger eux-mêmes le service des coureurs Tom Linton et Cissac, est encore une garantie de plus que le désir des habitués du Vélodrome a de grandes chances d'être réalisé.

» Veuillez agréer, etc.

» *Les administrateurs du Vélodrome Roubaisien.* »

Les cyclistes et les conducteurs de voitures

Roubaix, le 14 mai 1896.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*.

Hier, vers 11 heures 1/2 du matin, un jeune vélocipédiste, au tournant de la rue Neuve et de la rue de Lille, à Roubaix, a été *serré*, contre le trottoir de pierre, par une voiture, qui se dirigeait en sens contraire, de telle façon que les roues de cette dernière ont broyé, en passant dessus, la machine du jeune homme qui a été assez heureux pour échapper au même sort.

Dans l'après-midi du même jour, j'ai vu, dans un autre endroit, être victime, *dans les mêmes conditions*, d'un pareil accident dont je ne serais sans doute pas dire aussi heureusement si je n'avais eu la chance de mettre pied à terre à temps.

Il existe pourtant un arrêté préfectoral réglementant la circulation des véhicules. Que devient-il ?

Et pourquoi, si l'on tient à éviter des accidents que l'on voit à tout instant, ne punit-on point d'une amende le malin plaisir que certains conducteurs prennent à mettre dans l'embarras, sachant qu'ils n'ont rien à redouter de leur frêle machine, les cyclistes qu'ils rencontrent ?

J'ai osé compter sur l'hospitalité de vos colonnes, Monsieur le Directeur, et je vous en remercie. Avec mes salutations sincères que je vous adresse, j'adresserai aussi, si vous le voulez bien, à tous les cyclistes, le conseil de mettre pied à terre pour barrer la *droite* de la route *à toute voiture marchant en sens contraire*. *Un cycliste.*

TRIBUNAUX

Tribunal de Commerce de Tourcoing. — *Audience du 15 mai.* — UN JUGEMENT INTÉRESSANT DE COMPÉTENCE. — Le procès en lui-même offrait peu d'intérêt : il s'agissait d'un litige à propos du bail d'une maison à usage de commerce ; le propriétaire plaidait l'incompétence du tribunal ; le bailleur, au contraire, soutenant que le Tribunal était compétent parce que le propriétaire, en louant une maison à usage de commerce, avait fait acte de commerçant.

Le Tribunal — et c'est le côté intéressant du procès — n'a pas admis ce dernier système. Il a décidé qu'en matière de bail, pour que l'acte soit commercial, il faut que les deux parties aient la qualité de commerçant. Il s'est, en conséquence, dessaisi de l'affaire en se déclarant incompétent.

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du vendredi 15 mai.* — OBLIGEANCE INTÉRESSÉE. — Un journalier du nom de Faihol, 65 ans, rentrait chez lui rue d'Espierre, à Tourcoing, quelque peu pris de poisson; un ouvrier de fabrique, Constant Meyers, d'Heyst-sur-Mer et demeurant momentanément dans le quartier, s'offrit à l'accompagner; il le mit même dans le lit et resta un moment couché.

Or, le lendemain matin, Faihol constata d'abord que son compagnon de nuit avait déserté la chambre et en second lieu que quatre pièces de cinq francs avaient disparu de son pantalon.

Naturellement, le vieillard porta *ses soupçons sur* Meyers, lequel était, paraît-il, allé continuer sa nuit dans le lit d'un autre ami. C'est sous le matelas de cette dernière couche que les écus furent retrouvés. Meyers fut arrêté; il est condamné à trois mois et un jour d'emprisonnement.

UN DUO D'HYDROPHOBES. — Mme Prez, cabaretière à Roubaix, avait donné à boire à deux jeunes gens, Théophile Vandenbossche, 20 ans, tisserand à Roubaix, et Emile Decuyper, 19 ans, mouleur à Tourcoing, lesquels après avoir ingurgité plusieurs chopes, firent cette déclaration, presque une profession de foi : « Nous n'avons pas d'argent, et comme nous ne voulons pas boire d'eau nous prenons de la bière, sans bourse délier. »

TOUJOURS LA FRAUDE. — J.-B. Verbuenne, 33 ans, tisseur à Roubaix, arrêté à Wattrelos, quinze jours de prison, 500 fr. d'amende. F. Delitte, 20 ans, tisseur à Roubaix, sompel, 21 ans, boulanger, demeurant tous deux à Roubaix, sont condamnés le premier à quarante jours, le second à quinze jours, chacun en outre 500 francs d'amende.

GRIVELLERIE ET OUTRAGES A LA POLICE. — C'est dans un estaminet de la rue de Tournai, à Tourcoing, chez Mme Descamps, que, le 9 mai, un rattacheur Pierre Duethe, 45 ans a aussi négligé de garnir son portemonnaie avant d'entrer dans l'établissement; il n'avait même pas en poche le moindre maravedis, quand il s'est agi de solder les consommations absorbées : l'agent Dujardin fut appelé par la cabaretière pour cueillir le monsieur qui paya cette fois, mais en injures grossières, le représentant de l'autorité. Duethe encourt une peine de quinze jours d'emprisonnement.

A LA SUITE D'UNE DISCUSSION. — Pendant une représentation du cirque de la foire à l'hippodrome à Roubaix, Pierre S..., 30 ans, allongea à M. D..., une gifle telle sur le nez qu'il en résulta un abondant saignement du nez. Devant les excuses et les regrets de B..., M. D.. avait retiré sa plainte; mais la justice dut suivre son cours. B..., est condamné à six jours d'emprisonnement et seize francs d'amende avec application de la loi Bérenger.

UNE CLÔTURE NE SE CONÇOIT qu'autant qu'il y a une habitation ou une propriété habitée ou habitable à entourer: or, le parquet avait poursuivi un jeune homme de dix neuf ans, journalier, François Mullier de Roubaix, qui avait brisé une partie de mur d'une maison en construction alors que ce bâtiment n'avait encore ni portes ni fenêtres. Le tribunal juge que les caractères du délit de bris de clôture n'existent pas et acquitte Mullier.

UNE OPPOSITION A UN JUGEMENT de défaut le condamnant à quatre mois de prison avait été formée par Napoléon Motel, 43 ans, pour vol d'une montre et d'une chaîne appartenant à sa cousine, Antoinette Guérisse, rue du Hêze, à Tourcoing, le 10 février. Le Tribunal confirme sa décision.

CHERCHANT QUERELLE AUX PASSANTS, non loin de la place du Progrès, à Roubaix, un tout jeune homme, Albert Porto, 17 ans, peigneur, avait porté plusieurs coups de bâton à Henri Vandaele et Monteyne; puis, poursuivi par un agent, il avait forcé la porte d'Auguste Réville, mécanicien, rue Voltaire, pour se réfugier dans la maison. Porto, qui a déjà des antécédents judiciaires, se voit infliger une peine de quatre mois.

Défaut est donné à 20 jours à Léon Zuizsters, terrassier à Mouvaux, lequel en a eu l'épaule fracturée, Léonard Demuddelaere est condamné à quarante jours d'emprisonnement.

Les acquittés des conseils de guerre. — Lorsqu'un prévenu est acquitté par la justice civile, il est remis en liberté immédiate. Devant les conseils de guerre, *les choses ne se passent pas ainsi*. Il n'est pas rare de voir des prévenus acquittés passer jusqu'à quarante-huit heures en prison après leur acquittement sous prétexte de formalités à accomplir.

M. Jules Dansette, ayant été saisi de nombreuses plaintes, a écrit à M. le ministre de la guerre afin de lui demander de mettre fin à cette situation réellement inadmissible.

Il a reçu du ministre une lettre qui donne pleine satisfaction aux légitimes protestations des intéressés et de leurs familles.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du jeudi 14 mai.* — Fernand Alleyn, rue des Vélocipèdes, cour Dufoirest, 3 — Valentine Loens, rue du Bon Rasoir, 3. — François Pelard, rue Pierre-de-Roubaix, 157. — Emile Wellecomme, rue des Fosses, cour Desprez, 51. — René Philippe, quai de Wattrelos. — Fernand Delporte, rue du Chemin de Fer, 47. — Jules Altruye, rue Bernard, 26. — Richard Orvaine, rue Delesmont, 35. — *Du 15.* — Madeleine Vandebrouck, rue du Moulin, 139. — Arthur Dubruille, rue Parmentier, 15. — Jeanne Legrand, rue de Tourcoing, 130. — Henri Vanlaucker, rue Dupuis, 32. — Louis Delecluse, rue Delespaul, 36. — Joseph Wever, rue de la Paix, 55. — Madeleine Frybourg, Grande-Rue 49. — Alfred Van Lantbergh, rue Vallon. — Henri Florin, rue de Maubeuge, cour Lonjaret. — Hector Gilman, rue Brézin, 19. — Jeanne Notebaert, rue du Fontaine. — Mathilde Bisson, rue de Lannoy, 52. — Philomène Balot, rue de la Longue-Chemise, 41.

Déclarations de décès du 14. — David Floridor, 2 mois, rue de Bouvines, cour Fontier, 22. — Michel Roobaert, 2 ans, rue Lafontaine, 22. — Louis Lauweryns, 29 ans, tisserand, rue Magenta, cour Legrand, 23. — Florine Hennebicq, 25 ans, ménagère, quai de Calais (bateau Demours). — Sophie Dambrin, 50 ans, ménagère, rue Courbet, 15. — *Du 15.* — Achille Noulin, 63 ans, rue de la Longue-Chemise. — Jean-Baptiste Margat, 40 ans, Place de l'Abbatoir. — Lucien Leplat, 3 ans, rue du Pays. — Roger, présenté sans vie, rue de Roubaix. — Boutenck, présenté sans vie, rue Marquisat. — Jeanne Dydercock, 2 mois, rue de Tournai. — Joseph Hellebosch, 49 mois, rue Perrot. — Paul Roupbeud, 3 ans 1/2, boulevard de Belfort, 18.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du jeudi 14 mai.* — Marie Lams, rue Claire Lemettre. — Edouard Decoster, rue Auber. — Raymonde Hombek, rue Beuque, 16. — Léonie Serruys, rue des Carliers. — Gabrielle Vienne, rue de Gand, 4. — Madeleine Mortier, rue Debachy. — Marthe Herlem, rue du Labyrinthe. — Du 15. — Nestor Hermans, rue Cadeau. — Fernande Perrine, rue Sainte-Germaine. — Prunence Debecquer, rue Nationale. — Pierre Catteau, rue Nationale. — Philomène Duterte, rue du Touquet. — Paul Lasalle, rue de l'Amidonnerie, 53. — Valentine Fontry, à l'Epinette. — Henri Pouplier, rue de la Croix rouge. — Marie Delnatte, rue des Carliers. — Raimond Crève, rue Nollet. — Honoré Segers, rue Houchard prolongée. — Camille Capelle, rue du Tilleul, 15. — Mathilde Quackers, rue des Virofleys.

Déclarations de décès du 14. — Julia Lemaître, 8 mois 13 jours, rue des Roubaisiens, 481. — *Du 15.* — Paul Dumont, 2 ans, rue des Coulons, 69. — Marguerite Geva, 23 ans 2 mois, tailleuse, rue Nationale, 156. — Marie Debouvrie, 75 ans, sans profession, rue Nationale, 65. — Auguste Dierickx, 7 ans 8 mois, sans profession, rue de Gand, 190. — Julienne Barbe, 46 ans 8 mois, sans profession, Hôpital Civil, rue Nationale. — Albert Parent, 8 mois 5 jours, rue de Guise, 207. — Hortense Desurmont, 69 ans 1 mois, sans profession, rue Nollet, 16. — Marie Debouvry, 88 ans 10 mois, sans profession, rue Verte, 73. — Rosalie Christiens, 42 ans 7 mois, ménagère, rue du Cœur Joyeux, 34. — Marie Lams, 4 jours, rue Claire Lemettre, 10. — Louise Becavelle, 56 ans, ménagère, ruelle Castel, 26. — Blanche Deltour, 9 jours, rue du Touquet, 47.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Très-Saint-Rédempteur, le 18 mai 1896, à huit heures, pour le repos de l'âme de Dame Marie-Juliette DECOTTIGNIES, décédée à Roubaix, le 7 avril 1896, dans sa 59e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 18 mai 1896, à dix heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Edouard DESMET, ex-entrepreneur de serrurerie, décédé à Roubaix, le 14 avril 1896, dans sa 59e année, administré du Sacrement de l'Extrême-Onction. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

La Commission administrative du Cercle de la *Concorde*, fera célébrer une messe dimanche prochain, 17 mai, à neuf heures, dans la Chapelle du Cercle, pour le repos de l'âme de Monsieur Pierre BRUNIN, concierge du Cercle, décédé dans sa 84e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Le « **Cercle des Etrangers** », à Mons, est le seul établissement belge où l'on ne fume pas aux tables de roulette. On peut se faire inscrire par correspondance. 6507—41874

NORD

Une grève de tisserands à Beauvois. — Les ouvriers du tissage de M. Michau sont en grève depuis mardi matin. Des gendarmes ont été demandés aux diverses brigades de l'arrondissement pour veiller au maintien de l'ordre; il en est parti deux de Cambrai mercredi à midi; en outre, une compagnie du 1er de ligne est consignée à la citadelle.

La cause de la grève est, paraît-il, d'après un journal de la localité, attribuée à une diminution de salaire. En outre, le chômage va sans cesse en augmentant : c'est ainsi qu'à l'heure présente, près de 600 métiers sont arrêtés.

Les commandes arrivent toujours aussi nombreuses au tissage, mais elles sont exécutées par les tisserands des villages voisins à des conditions que ne sauraient accepter les ouvriers de Beauvois.

Perte du steamer « Nantes-Bordeaux ». — La nouvelle vient d'arriver à Dunkerque de la perte du steamer *Nantes-Bordeaux*, capitaine Pannet (Compagnie des vapeurs du Nord, qui se rendait de Marseille, Cette et Bordeaux à Dunkerque, son port d'attache.

Ce steamer qui jaugeait 880 tonneaux, avait été construit en 1883 aux chantiers de la Loire, à Nantes.

Nantes-Bordeaux, qui était attendu lundi matin à Dunkerque, a buté contre une roche sur la côte de Bretagne, dans les environs de Penmarli, dimanche vers deux heures du matin, par un temps très brumeux.

L'équipage n'eut que le temps de se sauver dans les embarcations, et c'est en arrivant à L'Abervrach que le capitaine a télégraphié la perte de son steamer.

La perte du steamer *Nantes-Bordeaux*, et celle de son chargement, composé de diverses marchandises, sont couvertes par plusieurs assurances.

Tremblé à Dunkerque. — Tremblé a été transféré vendredi matin de la prison de St-Omer à celle de Dunkerque.

Restrud. — *Un incendie.* — Un incendie a détruit trois maisons, appartenant à MM. Lecocq, Demonchy, et Caron.

C'est le jeune garçon de M. Lecocq, âgé de 5 ans, qui, en bridant de la paille avec des allumettes, a communiqué le feu à la grange, et, de là, à la maison d'habitation et aux maisons voisines.

Les dégâts évalués à 12,000 fr. ne sont pas couverts par une assurance.

BELGIQUE

L'affaire Courtois et Cie. — Nous avons dit qu'on avait trouvé au domicile de Courtois une *pièce* établissant d'une façon irréfutable la participation *directe* de l'ex-officier de police dans l'assassinat de Mme Harry.

Cette pièce est une carte de visite : au recto se trouve l'adresse de L. Restiaux, lampiste, gazier-plombier, 316, rue Haute.

Au verso on lit, écrit au crayon et de la main d'Alexandre Courtois, les mots suivants :

Mme Yve Herry, 56 rue de l'Arbre-Bénit. — Le fils sort. — B. H. devant.

On commet toujours des imprudences. Il est certain que Courtois n'a jamais pensé que ce document pût tomber un jour entre les mains de la justice. Il se croyait si sûr d'ailleurs de ne pouvoir jamais être soupçonné !

Et certes, en d'autres circonstances, une pièce ainsi libellée ne pouvait nullement attirer l'attention : elle eût été incompréhensible et sans signification.

Mais Courtois étant arrêté, les titres volés chez Mme Herry assassinée ayant été trouvés en sa possession, il n'y avait plus à se méprendre sur le sens du manuscrit.

Herry, le nom de la victime, *56*, le n° de la maison du crime, rue de l'Arbre-Bénit. Cela, écrit de la main de Courtois, constitue en quelque sorte la signature de l'assassinat.

Quant aux mots *g. v. devant*, ils peuvent vouloir indiquer que la *garde-robes renfermant le coffre-fort* se trouvait dans la chambre de Mme Herry, située par devant du côté de la rue.

Un parricide à Machelen. — Gand, 15 mai. — Le parquet, composé de MM. Wnerth, procureur du roi, de Ryckman, juge d'instruction, et Nyssens, greffier, s'est rendu à Machelen lez Deynze, où un crime affreux vient d'être commis dans les circonstances suivantes :

A plusieurs reprises, le nommé Auguste Persyn, âgé de 30 ans, avait eu de violentes disputes avec son père, Brunon Persyn, âgé de 60 ans, un homme très honnête et très estimé dans le village. Il y a deux ans le fils avait été condamné à un mois de prison pour menaces de mort adressées à son père.

Mercredi soir, une nouvelle dispute éclata à l'issue de laquelle Auguste Persyn fit l'achat d'un fusil. Hier matin il déchargea cette arme sur son père, qui fut blessé en pleine poitrine.

Néanmoins, le malheureux parvint à se traîner à une certaine distance. Il fut rattrapé par son agresseur qui tira à bout portant. La victime, blessée au côté, tomba pour ne plus se relever.

L'assassin se rendit ensuite chez le nommé Careel, cabaretier, où il avoua le crime et déposa son fusil. Puis il prit la fuite et malgré toutes les recherches il n'a pu être arrêté; toutefois on espère bientôt mettre la main sur le coupable.

Les magistrats du parquet se sont fait remettre l'arme qui a servi au crime.

La victime laisse une nombreuse famille. Il y a quelque temps, Auguste Persyn s'était vu interdire la maison paternelle ; cédant à ses prières, le père l'avait réadmis. La famille Persyn est originaire de Russeleede ; elle s'était fixée à Machelen depuis six ans. Inutile de dire que l'événement sanglant a produit une vive émotion dans cette paisible commune.

Un détail frappe surtout dans les péripéties de cet horrible crime. L'assassin voyant son père blessé a dû recharger son arme pour tirer le coup mortel !

Mouscron. — *Réunion du Conseil communal.* — Le Conseil communal de Mouscron s'est réuni en séance mercredi à cinq heures du soir, à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Floris Mullier, bourguemestre.

Etaient présents : MM. Marlhem et Busschaert, échevins ; Coppenolle, J. Parmentier, Hollebeke, Bonte, Labarre, Deschutter, Crombeke et Vanlangenove, conseillers.

M. Couton donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est approuvé sans observation.

M. Vanlangenove demande où en sont les négociations au sujet des pompes à incendie.

M. le président répond qu'un membre du Collège et un officier des pompiers se sont rendus à Liège pour faire choix d'une nouvelle pompe. Après différents pourparlers, la maison Beduwez est maintenant d'accord avec le Collège pour la livraison d'une pompe au prix de 1230 francs.

On aborde ensuite l'ordre du jour :

1° *Demandes de concessions de sépultures.* — Le Conseil décide d'accorder : 1° une concession de sépulture de deux mètres carrés au cimetière du Mont-à-Leux, pour servir au fils de M. Achille Foulon, et 2° une concession de 4 m. 50 au cimetière communal pour la famille Leroux-Benoit.

M. Vanlangenove demande des explications sur la mesure de suspension prise contre M. le commissaire de police De Roeck.

M. le Président répond qu'il n'a pas à justifier devant le Conseil communal la mesure qu'il a prise en sa qualité de bourguemestre et sous sa complète responsabilité personnelle, mais qu'il ne contestait pas moins de 570 grammes de clous — pointes de Paris — de deux pouces environ de longueur. Il est à remarquer que ce type ne se fabrique nulle part en Belgique.

Il y avait dans le fond de la boîte une couche assez épaisse de matière blanchâtre dont on n'avait pu, aux premiers moments, déterminer la nature; on en a fait l'analyse, et on aurait découvert que c'était de la dynamite. Non pourrait-elle bien venir ? Il n'existe, à dix lieues à la ronde, ni carrières, ni houillères, où il serait fait usage de cet explosible.

Ce n'est pas la main, mais vers minuit que l'engin a été découvert, et voici dans quelles circonstances.

Des lettres de menaces avaient été adressées aux membres de l'administration; plusieurs fois on avait constaté, le matin, que les portes, les volets du bourguemestre, des échevins et même du commissaire de police avaient été souillés pendant la nuit. On avait établi une surveillance et, mardi soir, c'était le brigadier des gardes-champêtres qui était de service. Il allait d'une maison à l'autre, en prenant autant que possible des chemins détournés et en cherchant à se dissimuler.

Vers 11 heures il s'était ainsi éloigné de la maison du bourgmestre. C'est en y revenant un quart d'heure plus tard qu'il vit sur la fenêtre un objet qu'il prit d'abord pour une grosse pierre, qu'un mauvais plaisant aurait déposée à ces endroit. Il s'en approcha pour en débarrasser la fenêtre, et aperçut alors la mèche. Saisi de terreur, il prit l'objet à deux mains et le jeta au loin... Heureusement que la bombe n'était pas à renversement !

La mèche était intacte : l'arrivée du garde aura sans doute empêché l'émeute de Ravachol de l'allumer. Cette mèche était arrangée de manière à donner au misérable le temps de s'éloigner; elle n'était enduite de poudre que par intervalles de trois à quatre centimètres.

Plusieurs personnes ont encore reçu des lettres de menaces, annonçant qu'on pouvait s'attendre, à très bref délai, aux plus graves événements.

Mauvais pere et mauvais mari. — Depuis longtemps déjà on recherchait le nommé Isidore Vanrekeghem né à Dixmude et demeurant à Thielt, il avait été condamné à Bruges en 1893 à trois peines de 10 jours et en 1894 à trois peines de deux mois; en 1895 le tribunal de Courtrai lui infligeait également plusieurs peines d'emprisonnement par défaut, le tout pour sévices graves sur sa femme et ses cinq malheureux enfants.

Il avait fini par abandonner sa famille et avait trouvé un asile aux Baraques chez une femme dont le mari a été récemment condamné à perpétuité pour assassinat. C'est cette *femme qui était aussi en butte à ses mauvais* traitements qui l'a dénoncé. Vanrekeghem a été arrêté par la gendarmerie.

— *Un couple assorti.* — A son audience de vendredi le tribunal de police de Menin a condamné Pierre Demeyer, horloger, âgé de 45 ans, à passer cinq ans à la colonie agricole de Merxplas. Depuis longtemps la conduite déplorable de cet individu était un sujet de scandale pour toute la ville.

Au commencement de ce mois la femme de ce malheureux était elle-même condamnée à deux ans de colonie agricole.

Courtrai. — *La procession des Saints-Cheveux.* — C'est demain 17 mai, à 3 heures 1/2 de l'après-midi que solennellement sera réinaugurée ce cortège plusieurs fois séculaire.

Déjà l'estrade réservée à Nos Seigneurs les Evêques de Bruges et du Congo, aux autorités communales et locales, est dressée à proximité de l'église N.-D. — En face, dans une enceinte spéciale, seront massés les thuriféraires, chantres, porte-drapeau des sociétés catholiques de la ville, etc. Le défilé du cortège, dans ce cadre varié, ne manquera pas d'être attrayant.

Les mesures de police sont rigoureuses. Il le faut, car la trop grande foule dans les rues étroites de N. D. et de *Groeninghe* nuirait au bon ordre de la procession. La rue du Couvent sera barrée à hauteur de la rue N. D. Celle de l'Arc à Main à ses deux extrémités; c'est dans ces rues que se formera le cortège. Le passage sera interrompu au Pont du Broel et sur le parvis N.-D. du côté de la rue de Groeninghe.

Le plus joli coup d'œil sera celui de la Grand'Place au moment de la bénédictione. Tout le cortège en effet y sera massé. Ajoutez-y des milliers de curieux et vous pourrez juger de l'ensemble.

Beaucoup de fenêtres sur le passage du cortège sont louées. Les photographes, les revues et journaux illustrés en ont leur part.

Bref, tout fait prévoir une fête unique dans les annales religieuses de notre cité, fête qui deviendra en peu de temps le point central de toutes les fêtes de l'année.

Ville de Bruxelles — *Emprunt de 289 millions de francs (1886).* — 57e tirage au sort — 15 mai 1896. — *72 séries, soit 1,800 obligations remboursables le 2 janvier 1897 :*

Série 83786, n° 21, remboursable par	Fr.	25,000
Série 23489, n° 9, id.		1,000
Série 83786, n° 14, id.		500
Série 109305, n° 17 ; s. 111737, n° 25, id.		250

N^os des séries suivantes remboursables par 250 francs :

Série	667	n° 17	Série	32973	n° 4	Série	86422 n° 16
»	3555	11	»	40358	22	»	95249 14
»	9628	17	»	48914	14	»	95249 16
»	12276	6	»	51960	46	»	108601 22
»	12276	25	»	52759	8	»	109305 20
»	18734	15	»	56144	22	»	111737 18
»	30241	20	»	79077	19		

Sauf les numéros indiqués ci-dessus, les séries suivantes sont remboursables à 110 francs :

667	18734	30019	49356	69906	87192	111737
1785	18791	40358	51927	70337	88979	112368
3555	20300	41213	51960	75383	89478	113401
6137	23192	41614	52459	76022	93249	114454
7252	23489	42844	53185	76646	98934	114769
7505	27415	43023	56144	78631	102046	115186
9628	28904	45113	56723	79077	102801	
11670	28925	45927	56853	79413	108601	
12276	30241	46898	62309	83786	108901	
12609	32973	47228	65660	86422	109305	
17987	33149	48914	69777	86844	110296	

L'intérêt cesse de plein droit dès que l'obligation est remboursable. Il ne sera pas bonifié de fractions de coupons. Les coupons indûment détachés seront déduits du capital.

Les obligations sorties aux tirages par 250 francs et plus, doivent être visées au bureau de la Dette communale, à la Maison du Roi (1er étage), avant d'être présentées au remboursement qui se fait chez le caissier de la ville, Montagne du Parc, n° 2.

Les kermesses dans l'arrondissement de Lille

Dimanche 17 mai. — Kermesses à Ronchin, Canteleu, Ennevin, Faubourg de Valenciennes (Fives), Allennes-les-Marais, Cysoing, Frelinghien, Genech, Hellemmes, Mouchaux, Péronne, Radinghem, Mouvaux.

Dimanche 24 mai. — Kermesses à Fives-Lille, Englos, Chereng, Croix, Mouchin, Quesnoy-sur-Deûle, Fiers, Roncq, Saint-André-lez-Lille, Wattignies.

Dimanche 31 mai. — Kermesses à Salomé, Thumesnil, Anstaing, La Chapelle-d'Armentières, Esquermes-Lille, Fretin, Halluin, Hem, Sechin, Wambrechies, Wasquehal, Wicres.

CHRONIQUE VELOCIPEDIQUE

Paris. — Jeudi, fête de l'Ascension, a eu lieu au vélodrome Buffalo une très intéressante réunion dont le « clou » était une course de 50 kil. avec entraîneurs, dans laquelle étaient engagés Cissac et Tom Linton, deux des partants de la grande course de 50 kil. qui doit être couru dimanche au *vélodrome roubaisien*.

Cissac a brillamment enlevé la première place, courant la distance en 1 heure 7 minutes. Quant à Linton, il ne s'est pas présenté au départ et Cissac s'est ainsi débarrassé de son redoutable adversaire.

La réunion a commencé par une course Scratch que s'attribua Bonnancourt suivi dans l'ordre, de Maurice Farman et Piette.

Grax, Bocquillon, Maurice et Thibaudin se sont partagés les primes dans la course de 5000 mètres avec primes à chaque kilomètre. Enfin, Piette et Farman ont couru un match dont le premier est assez facilement sorti vainqueur.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

Le tzar et la colombophilie liloise. — La société l'*Avenir colombophile*, qui a son siège chez M. Verhelst, rue des Guinguettes, 70, a reçu récemment de Sa Majesté l'empereur de Russie, par l'entremise de M. le baron de Mohrenheim, ambassadeur de Russie à Paris, un haut témoignage d'estime et d'encouragement ; voici ci-dessous le duplicata de la lettre que la société a reçue :

« Monsieur le président de la société
l'*Avenir colombophile* de Lille

» J'ai l'honneur de vous informer que Sa Majesté l'empereur a daigné accueillir favorablement la demande qu'au nom de l'*Avenir colombophile* de Lille, vous lui avez soumise et ordonner qu'un objet artistique choisi dans son cabinet soit mis à la disposition de ladite société pour servir de « prix de Sa Majesté l'empereur » à vos concours de l'année 1896.

» Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués. » L'AMBASSADEUR DE RUSSIE »

La société est heureuse d'utiliser la voie des journaux pour remercier Sa Majesté l'empereur de Russie d'avoir daigné accorder un prix à la colombophilie française.

En outre, ladite société a reçu également de nombreux dons de Mme la baronne des Rotours, Mme Adolphe Cassé, MM. Le Gavrian et Dansette, députés du Nord, MM. Rogez, Scrive et Vandame, conseillers généraux ; MM. Pouillier-Longhaye, président du comité de secours aux blessés militaires ; Prosper Derode, Debruyn, Vaissier, Gossart, Acheray, la ville de Lille, la compagnie du Nord et autres lots qu'il serait trop long d'énumérer. Ces dons sont destinés aux concours de cette société qui utiliseront tous les forts amateurs du département du Nord.

ROUBAIX. — C'est aujourd'hui l'inscription des pigeons pour le grand concours de Clermont; 100 francs pour l'honneur, départs en 15 prix, donnés par la société l'*Espérance*, chez M. Désiré Parent, du *Souvenir de Crimée*, rue de l'Epeule 133.

— Samedi 16 mai 1896, de 3 à 7 heures du soir, inscription et mise en panier pour le grand concours de Creil, donné par l'Union fédérale Roubaisienne au siège de la société le Pigeon bleu de Meunier, établie chez M. Auguste Rogé, rue de Béthune (fort Cordonnier). Prix d'honneur 100 francs en espèces répartis en 5 prix de 40 fr. et 40 de 5 fr. aux 45 premiers pigeons constatés. Mise par pigeon 1 fr. 50.